



Communiqué de presse

L'INDECOSA-CGT Saisit ce jour la Fédération Bancaire Française :

La clientèle n'a pas à faire les frais de fermeture de TARGET2 !

Le Comité Français d'Organisation et de Normalisation Bancaires (CFONB) publie chaque année le :

[« Calendrier de fermeture du principal système de paiement européen, Target2 »](#)

Celui-ci prévoit, notamment, comme chaque année dans le secteur financier, que le Vendredi Saint est jour férié.

Mais particularité de 2018, le Vendredi Saint tombe un 30 mars.

Ceci a des conséquences fâcheuses pour des millions de clients qui perçoivent leurs salaires, leurs pensions ou tout autre revenu en fin de mois.

Cette année, compte tenu que le Vendredi Saint se situait le 30 mars et que le samedi, le système TARGET2 ne fonctionne pas, les comptes ont été crédités que début avril.

Nous recevons déjà des témoignages de clients qui vont devoir s'acquitter de frais bancaires pour dépassement de leur découvert (dépassement calculé en fin de mois).

Aussi, ce jour, nous saisissons la Fédération Bancaire Française afin qu'elle appelle l'ensemble de ses membres à faire preuve de tolérance et de ne pas réclamer de frais bancaires pour des dépassements de découvert qui résulteraient exclusivement d'un retard dans le passage d'opérations au crédit des comptes en raison de la fermeture du secteur bancaire « le Vendredi Saint ».

Nous saisissons également le Comité Consultatif du Secteur Financier afin que cette question soit portée à l'ordre du jour de sa prochaine réunion.

Montreuil, le 12 avril 2018.